

ABONNÉ

# Une association peut-elle librement choisir son commissaire aux comptes lorsqu'elle est dans l'obligation d'en nommer un ?

SCOP LA NAVETTE

Publié le 12/09/2023

Sujets relatifs :  
Magazine, Questions : Comptabilité et  
gestion financière, Comptabilité

Pour lire la totalité de cet article, ABONNEZ-VOUS



DÉJÀ ABONNÉ ?

[Mot de passe perdu](#)

IDENTIFIEZ-VOUS



PAS ENCORE ABONNÉ ?

## OFFRE D'ABONNEMENT

Magazine papier



+

Revue numérique



Newsletter

+



Site internet

JE M'ABONNE

JE SUIS  
ABONNÉ



numérique

Ma Revue

JE  
CONSULTE

GÉRER SON  
ASSOCIATION

QUESTIONS-RÉPONSES

DOSSIERS THÉMATIQUES

CHIFFRES CLÉS

KITS PRATIQUES

NOUS VOUS RECOMMANDONS

**Perte de l'agrément permettant de se constituer partie civile**

**La subvention, une ressource qui ne fait pas recette**

**Prévenir et évaluer les difficultés pour amorcer la relance**

PLUS D'ARTICLES



Une marque du groupe

[RGPD](#) - [Paramétrage Cookie](#) - [Publicité](#) - [Nous contacter](#) - [Mentions légales](#)